Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_120-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 16 Septembre2026

Date de convocation :
10 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 27
Procurations : 3
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Catherine CABOT

Le seize septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Monsieur Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Madame Nolwenn GUILLOU à Monsieur Ernest MARTIN, Monsieur David MACE à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE.

ABSENTE EXCUSEE :
Madame Françoise RIOU.

Délibération n° 2026-120

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois permanents – Evolution de carrières

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU les lignes directrices de gestion,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2025-094 du 3 juillet et n° 2024-150 du 19 décembre 2024,

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_120-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous à compter du 01/11/2026.

Avancements de grade :

Service	Grade actuel – Poste à supprimer CAT C	Grade d'avancement – Poste à créer CAT C	DHS
POLE RESSOURCES	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjointe administratif principal de 1ère classe	35h
POLE RESSOURCES	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjointe administratif principal de 1ère classe	35h
POLE DIRECTION	Adjoint Technique	Adjointe technique principal de 2ème classe	35h
POLE TECHNIQUE	Adjoint Technique	Adjointe technique principal de 2ème classe	35h
POLE TECHNIQUE	Adjoint Technique	Adjointe technique principal de 2ème classe	35h
POLE TECHNIQUE	Adjoint Technique	Adjointe technique principal de 2ème classe	35h
POLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS	Adjoint Technique	Adjointe technique principal de 2ème classe	35h
Service	**Grade actuel**	**Grade d'avancement – Poste à créer**	**DHS**
POLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS	Adjoint Technique	Adjointe technique principal de 2ème classe	35h

Pour les avancements de grade, cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Réussite du concours :

Service	Grade actuel	Grade d'avancement – Poste à créer	DHS
POLE PETITE ENFANCE	Agent social CAT C	Auxiliaire de puériculture CAT B	35h

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_120-DE

Pour une nomination d'agent sur liste d'aptitude, l'agent est détaché pour la durée de son stage sur son nouveau grade. A l'issue de la période de stage, si l'agent est titularisé dans son nouveau grade, le poste pourra être supprimé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans leur grade sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 16 septembre 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Le Président,
Thierry BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260918-D_2026_120-DE